

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 18 avril 2014, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'**ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Gilles GASCON, Catherine LAVAL, Doriane CORSALE, Habib DARWICHE, Messaouda EL FALOUSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Frédéric JEAN, Marthe CALVI, Michel VILLARD, Catherine HUCHOT, Eric LEMAIRE, Catherine AURELE, Antoine CANADAS, Jean-François MORICE, Liliane WEIBLEN, Amandine GAILLARD, Thierry GIMENEZ, Fabrice LODI-CHEMAIN, Stéphane PEILLET, Patricia GUICHARD, Jacques BURLAT, Josée Michelle AIBAR, Suzana ELEZI, Denise ROSSET-BRESSAND, Alain TORRES, Purification LOPEZ, Bernard CHAMBRILLON, Claire-Lise COSTE, Evelyne FONTAINE, Michel ESPAGNET, Béatrice CLERC, Willy PLAZZI, Corinne DUBOS, Christian BULAND, Sandrine LIGOUT, Antoine GALERA, Fabienne GILET.

ABSENTS : Marie-Claire FISCHER.

EXCUSES : .

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Eric FROMAIN à Catherine LAVAL, François MEGARD à Gilles GASCON, Martine DAVID à Corinne DUBOS, Daniel GOUX à Evelyne FONTAINE.

Secrétaire de séance : Madame Amandine GAILLARD.

====oOo====

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

Communication n° 14.044 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de février - mars 2014) (communication)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Monsieur le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant les mois de février et mars 2014.

Délibération n° 14.045 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Election des délégués de la commune au sein des syndicats intercommunaux

Le Conseil Municipal PROCEDE à l'élection par vote à bulletin secret pour chacun des trois syndicats intercommunaux. Les 8 conseillers municipaux de la liste « Avec Martine David en toute confiance » ayant déclaré ne pas prendre part au vote et ne pas présenter de candidat.

• **S.I.G.E.R.L.Y. :**

Sont élus, chacun ayant obtenu la majorité absolue avec 33 voix sur 34 suffrages exprimés :

- ⇒ en tant que titulaires : **M. Stéphane Peillet, Mme Sophie Vergnon.**
- ⇒ en tant que suppléants : **Mme Purification Lopez, M. Antoine Canadas.**

• **SIVOM maison de retraite "l'Accueil" :**

Sont élus, chacun ayant obtenu la majorité absolue avec 34 voix sur 34 suffrages exprimés :

- ⇒ en tant que titulaires : **Mme Messaouda El Faloussi, Mme Doriane Corsale.**
- ⇒ en tant que suppléant : **M. Alain Torres.**

• **Syndicat intercommunal de Rajat :**

Sont élus, chacun ayant obtenu la majorité absolue avec 34 voix sur 34 suffrages exprimés :

- ⇒ en tant que titulaires : **M. Eric Fromain, Mme Catherine Laval.**
- ⇒ en tant que suppléants : **Mme Marie Fromain, Mme Sophie Vergnon.**

Délibération n° 14.046 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Constitution de la commission d'appel d'offre - élection des membres titulaires et suppléants

Par vote à bulletin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ayant fait apparaître 42 suffrages exprimés sur 42 votants, le Conseil municipal ELIT comme membres de la commission d'appel d'offres en tant que titulaires **Monsieur Frédéric Jean, Monsieur Michel Villard, Monsieur Eric Fromain Madame Catherine Huchot** (liste « Notre Ville Notre Avenir » ayant obtenu 31 voix) et **Madame Corinne Dubos** (liste « avec Martine DAVID en toute confiance » ayant obtenu 8 voix) ; en tant que suppléants **Monsieur Jacques Burlat, Madame Catherine Laval, Monsieur Thierry Gimenez** (liste « Notre Ville Notre Avenir » ayant obtenu 31 voix) et **Monsieur Willy Plazzi** (liste « avec Martine DAVID en toute confiance » ayant obtenu 8 voix).

Délibération n° 14.047 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale - Election des membres représentant le Conseil municipal

A l'unanimité, le Conseil municipal FIXE à treize le nombre de membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, prenant ainsi le Maire (président), six membres élus en son sein par le conseil municipal et six membres désignés par le Maire conformément à l'article R123-7 du code de l'action sociale et des familles ;

par vote à bulletin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ayant fait apparaître 42 suffrages exprimés sur 42 votants, ELIT comme membres appelés à le représenter **Madame Doriane Corsale, Madame Messaouda El Faloussi, Madame Sophie Vergnon, Monsieur Jacques Burlat, Monsieur Michel Villard** (« liste Notre Ville Notre Avenir » ayant obtenu 31 voix) et **Monsieur Daniel Goux** (liste « avec Martine DAVID en toute confiance » ayant obtenu 8 voix).

Délibération n° 14.048 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Conseils de quartier - Désignation des co-présidents représentant le Conseil municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions), le Conseil municipal DESIGNNE en tant que co-présidents représentant le Conseil municipal au sein des conseils de quartiers :

- Berliet et environs : Antoine CANADAS
- Revaion : Catherine AURELE
- Village : Liliane WEIBLEN
- Les Marendiers : Amandine GAILLARD
- Menival la Cordière : Alain TORRES
- Plaine de Saythe / Bel Air : Bernard CHAMBRILLON
- Manissieux : Frédéric JEAN
- Centre Ville / Gare / Garibaldi : Jacques BURLAT

Délibération n° 14.049 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Désignation des représentants de la commune au sein de divers organismes et associations

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de NE PAS PROCEDER par vote à scrutin secret pour la désignation des représentants de la Commune au sein de ces divers organismes et associations ; puis de PROCEDER à leur élection.

- **Association « office de commerce »** : titulaires : M. Villard, H. Darwiche, D. Rosset-Bressand ; suppléant : F. Lodi-Chemain, sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions).
- **C.L.L.A.J.** : titulaire : C. Laval ; suppléant : D. Corsal, sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions).
- **Collège Boris Vian** : titulaires : C. Huchot, A. Gaillard ; suppléants :B. Guttin, J-F. Morice, sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions).
- **Collège Colette** : titulaires : C. Huchot, A. Gaillard ; suppléants :B. Guttin, J-F. Morice, sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions).
- **Collège Gérard Philipe** : titulaires : C. Huchot, A. Gaillard ; suppléants :B. Guttin, J-F. Morice, sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions).
- **Comité de Suivi de Site (CSS) autour des établissements In Terra Log à Chaponnay et Société du Dépôt de Saint Priest et Créalis à Saint Priest** : titulaire : S. Vergnon ; suppléant : S. Peillet, sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions).

- **CSS auprès des sociétés Trafictir à Genas et Iva Essex à Meyzieu** : titulaire : S. Vergnon ; suppléant : S. Peillet, sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions).
- **Sous-commission de sécurité du SDIS** : titulaire : B. Guttin ; suppléants : J-F.Morice, F. Lodi-Chemain, B. Chambrillon, J. Burlat, S. Peillet, sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions).
- **Commission d'élaboration de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine de Lyon** : titulaire : C. Laval ; suppléants : D. Corsale, E. Fromain, sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions).
- **L.P. Fernand Forest** : titulaires : C. Huchot, A. Gaillard ; suppléants : P. Lopez, M. Calvi, sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions).
- **Lycée Condorcet** : titulaires : C. Huchot, D. Corsale ; suppléants : P. Lopez, P. Guichard, sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions).
- **M.J.C.** : titulaires : C. Huchot, D. Corsale, A. Gaillard ; suppléants : E. Lemaire, L. Weiblen, B. Chambrillon, sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions).
- **M.L.R.S.E.** : titulaires : H. Darwiche, D. Corsale, sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions).
- **SPL efficacité énergie OSER** : titulaire : A. Canadas est élu à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions).

Délibération n° 14.050 : RESSOURCES HUMAINES : Indemnités de fonction des élus

A la majorité (39 voix POUR et 3 voix CONTRE), le Conseil municipal ARRETE comme suit les modes de calcul des indemnités brutes mensuelles du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués :

1°) Indemnités de fonction brutes mensuelles du Maire :

⇒ 110 % de l'indice brut 1015, incluant l'effet DSU (ville de tranche supérieure)
+ 15 % dus à l'effet « chef-lieu de canton »,

2°) Indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints au Maire titulaires d'une délégation de fonction du Maire :

⇒ 44 % de l'indice brut 1015, incluant l'effet DSU (ville de tranche supérieure)
+ 15 % dus à l'effet « chef-lieu de canton »,

– 10,49 % de l'indice brut 1015 au titre de la contribution à l'indemnité des conseillers ;

3°) Indemnités de fonction brutes mensuelles des conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction du Maire :

⇒ Répartition égalitaire entre les conseillers de l'enveloppe constituée par les contributions précitées, les montants individuels étant plafonnés à 6 % de l'indice brut 1015.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 065 du budget.

Délibération n° 14.051 : URBANISME : Environnement et cadre de vie - installation classées société lyonnaise d'intervention rapide - Demande d'autorisation en vue d'exploiter un centre de transit, regroupement et tri des déchets dangereux à MIONS

A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions), le Conseil municipal DECIDE d'émettre un avis favorable au dossier d'exploitation d'un centre de transit, regroupement et tri de déchets dangereux par la Société Lyonnaise d'Intervention Rapide, conformément à la commune d'accueil, Mions.

Délibération n° 14.052 : URBANISME : Environnement et cadre de vie : Installation BIO ÉNERGIE RHONE - Demande d'autorisation en vue d'exploiter une plate-forme de méthanisation à Colombier Saugnieu et d'épandre les digestats sur plusieurs communes dont Saint-Priest

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil municipal DECIDE d'émettre un avis favorable au projet de plate-forme de méthanisation de la société BIO ENERGIE RHONE à Colombier-Saugnieu, compte tenu des moyens de prévention et de protection prévus pour minimiser les impacts ; le Conseil municipal DECIDE d'émettre un avis défavorable au plan d'épandage car certaines parcelles identifiées n'étant pas disponibles à l'épandage, le plan ne peut pas être accepté en l'état.

Délibération n° 14.053 : EDUCATION : voyage scolaire Collège Colette classe de 4ème

- A l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE : d'allouer une subvention de 288 € au profit du collège Colette pour sa participation au concours des Olympes de la parole organisé par l'Association Française des Femmes Diplômées de l'Université (AFFDU).
DIT que la dépense sera imputée à l'article 6575.

Délibération n° 14.054 : RELATIONS INTERNATIONALES : demande de subvention exceptionnelle pour l'association Saint-Priest Hand Ball

A l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à accorder une subvention au club de Hand Ball qui suite à une politique de dynamisation du jumelage, a décidé de participer aux échanges associatifs en invitant pour les 30 ans du club ses homologues allemands soient 2 équipes allemandes (35 personnes) du 29 mai au 1^{er} juin 2014.
DIT que les crédits sont inscrits sur la ligne budgétaire 6745.

Délibération n° 14.055 : VIE ASSOCIATIVE : Demande de gratuité de la salle Concorde le 28 juin 2014 par le SAL Rugby

A l'unanimité, le Conseil municipal ACCORDE à titre exceptionnel, la gratuité de la salle Concorde le 28 juin 2014 au SAL Rugby pour la célébration des 70 ans du club.

Délibération n° 14.056 : VIE ASSOCIATIVE : Subventions 2014 - compléments

A l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- 1) d'allouer une subvention de 4000 euros à l'association « A Juventude do alto minho » qui a pour activité principale la danse folklorique et qui contribue au développement de l'animation locale.

DIT que les crédits sont imputés sur la ligne budgétaire 6745 ;

- 2) de réimputer les 6000 euros au Lycée Condorcet alloués par erreur au collège Boris Vian dans le cadre d'un échange scolaire.

DIT que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 6574

Délibération n° 14.057 : LOGEMENT : Aide individuelle à l'accession Plan 3 A

En début de séance, le Conseil municipal a constaté à l'unanimité l'urgence dans ce dossier. Puis, lors de son examen à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE en urgence d'approuver l'attribution de 3 000 euros pour le couple (Madame Fanny LECOURSONNAIS et Pierre-Didier ROUSSON) au titre de l'aide individuelle à l'accession Plan 3. Ce dispositif a été approuvé par la délibération n°13.099 du 25 septembre 2013.

DIT que la dépense sera imputée à l'article 20422.

La séance est levée à vingt heures quarante-cinq

**Le Maire,
Gilles GASCON**